
Pour améliorer l'image du parlement et du processus législatif

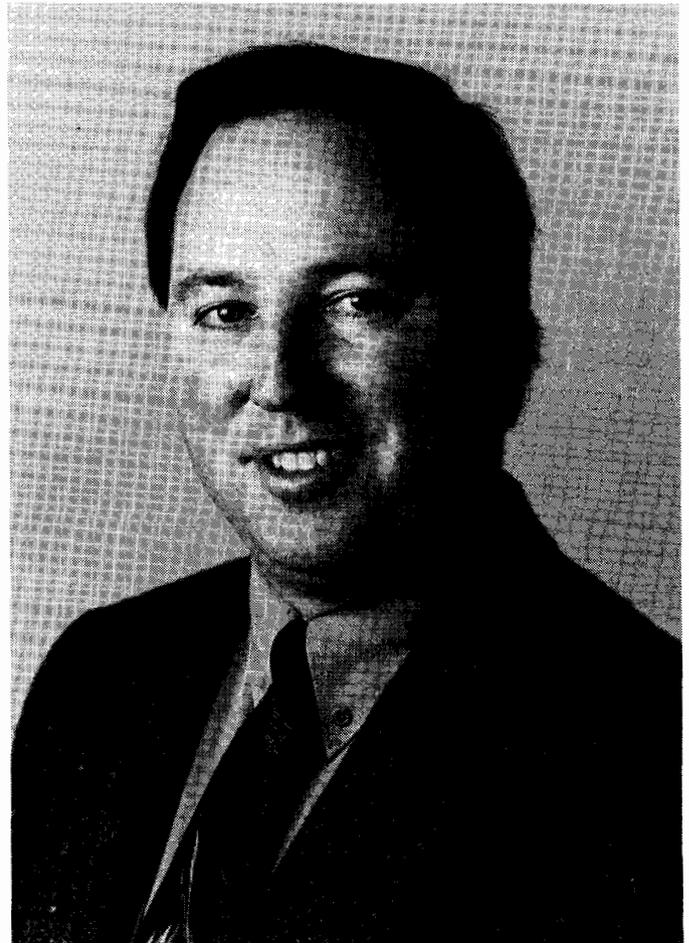
par Bob Speller, député

Il ne fait aucun doute que, au cours des dernières années, la crédibilité des élus a diminué. Une série de promesses rompues et l'apparente arrogance de certains dirigeants ont terni l'image jadis reluisante du député canadien. Pour redonner confiance au public, le gouvernement doit donc chercher à restaurer l'intégrité.

Au début de la décennie, un grand nombre de Canadiens semblaient penser que leurs gouvernements ne représentaient plus convenablement ou équitablement leurs vues, leurs intérêts et leurs préoccupations. En fait, un nombre alarmant de citoyens semblaient croire que le gouvernement et la classe politique soignaient davantage leurs intérêts que ceux du public. Les résultats des dernières élections générales montrent l'ampleur de ce cynisme.

Les sondages témoignent eux aussi de ce désenchantement. Dans un sondage mené en 1992 pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, près de 70 p. 100 des répondants croyaient que le gouvernement ne tenait pas compte de leurs préoccupations. En outre, près de 80 p. 100 estimaient que les politiciens étaient trop «déconnectés» de leurs commettants pour pouvoir bien les représenter. Quatre-vingt-dix pour cent des Canadiens (selon le rapport de 1993 intitulé *Making Government Work*) estiment que le gouvernement doit changer radicalement pour pouvoir être mieux à même de répondre aux besoins de l'électorat.

«Si les parlementaires canadiens ne sont pas disposés à changer les choses,» lit-on dans un rapport de 1993 publié par le Forum des politiques publiques, «ils baisseront encore dans l'estime du public.» Il était clair que, si le désabusement du public devait continuer, la légitimité et l'efficacité du système



Bob Speller représente Haldimand-Norfolk à la Chambre des communes. Il est président de la section canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth.

démocratique traditionnel du Canada allaient en pâtir. Il devenait de plus en plus évident qu'il fallait améliorer l'image non seulement du système parlementaire, mais aussi des rouages de l'appareil gouvernemental, c'est-à-dire le processus législatif national. Pour restaurer la confiance du public dans le gouvernement et dans l'institution parlementaire, le gouvernement devait faire le bilan de ses lacunes et chercher beaucoup plus ouvertement que jamais à les combler. En d'autres termes, étant donné qu'il est comptable devant les Canadiens, le gouvernement fédéral devait, comme ceux-ci le lui demandent, devenir plus transparent, plus responsable et plus performant.

Si le gouvernement ne devient pas plus transparent et plus ouvert, il est clair que la confiance dans les institutions gouvernementales va continuer de baisser.

Il est maintenant généralement admis que les Canadiens doivent s'intéresser et participer beaucoup plus à leurs institutions parlementaires et au processus législatif de leur pays. Comme ils sont mieux instruits et qu'ils bénéficient de meilleurs moyens de communication, les Canadiens sont mieux en mesure de s'informer des activités de leurs élus et de l'évolution de la situation politique à l'échelle nationale. Étant mieux informés, ils sont plus exigeants et, peut-être par suite de la récession, ils veulent s'assurer qu'ils en obtiennent pour leur argent.

Le gouvernement actuel est en train de répondre concrètement à ce besoin de réforme, né il y a trente ans à une époque pendant laquelle a germé l'idée d'améliorer la conduite des affaires nationales et de rendre le processus parlementaire plus «convivial». C'est dans les années 60 que la Chambre des communes s'est mise à encourager la participation du public au processus législatif. À cette fin, elle a élargi le rôle de ses comités permanents et les a incités à associer davantage le public à leurs travaux en faisant plus souvent appel à des témoins experts. Cependant, on n'a pas cherché à faire participer davantage les députés au processus législatif. Il a fallu attendre plus de dix ans avant que la réforme parlementaire revienne vraiment à l'ordre du jour.

Dans l'introduction à un recueil de documents portant sur les projets de réforme de la décennie précédente et publié sous le titre *House of Commons Reform*, James McGrath, ancien président du Comité spécial de la Chambre des communes sur la réforme, écrit : «La Chambre des communes est la seule institution nationale qui puisse prétendre parler vraiment au nom de tous les Canadiens, ce qui en fait le forum le plus important au pays. Par conséquent, elle doit pouvoir conduire les affaires de la nation dans les meilleures conditions

d'efficacité et d'efficacités tout en ouvrant le processus aux idées nouvelles et à de nouvelles façons de gérer les affaires publiques.»

Tous les membres de la 35^e législature connaissaient de première main l'ampleur du désenchantement du public. Comme ils étaient tous prêts à faire quelque chose pour y remédier, on a proposé des réformes dans divers domaines dont, notamment, la rédaction des projets de loi, l'examen des prévisions budgétaires, les consultations prébudgétaires et l'organisation des comités.

Ces réformes ont ceci en commun qu'elles visent à valoriser les consultations pré législatives et à faire participer le public plus que jamais. On offre enfin aux Canadiens la chance de parler à leurs élus et de contribuer ainsi concrètement au processus législatif national.

En fait, en ouvrant le processus de décision et en visant à beaucoup plus de transparence, le gouvernement cherche à rétablir la confiance du public dans les institutions parlementaires.

Pour restaurer l'intégrité, le Parlement ne peut pas se contenter de gestes purement symboliques. Devenus méfiants des promesses rompues et des initiatives flamboyantes marquées au coin de l'électoratisme et de la médiatisation, les Canadiens ont soif de concret.

Le meilleur moyen pour les élus d'améliorer leur image, c'est de s'engager fermement à tenir leurs promesses. Il peut arriver que les circonstances rendent cet engagement impossible à tenir, mais ils doivent continuer de tout faire en leur pouvoir pour rester fidèles à leur parole.

Non content de reconnaître ce besoin fondamental et de tenter d'y répondre, le gouvernement fédéral a déjà pris plusieurs initiatives en vue d'augmenter sa crédibilité. Il y a eu notamment la nomination de Howard Wilson comme premier conseiller chargé de l'éthique au Canada. M. Wilson aura pour fonction, entre autres, de veiller à ce qu'une version plus contraignante et plus complète de la *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes* et du Code régissant les conflits d'intérêts soit strictement appliquée dans les opérations gouvernementales.

Aux termes de la nouvelle *Loi sur l'enregistrement des lobbyistes*, tous les lobbyistes sont tenus de divulguer des renseignements comme la nature précise de leurs diverses activités, le nom des ministères et des personnes qu'ils ont l'intention de contacter, leur plan d'action et le nom de leurs commanditaires et bénéficiaires. En cas de non-respect de ces normes ou de plaintes relatives à l'activité des lobbyistes, le conseiller chargé de l'éthique a le droit d'ouvrir une enquête. Les coupables sont passibles de fortes amendes et de peines d'emprisonnement.

Aux termes du nouveau Code régissant les conflits d'intérêts, les titulaires de charge publique sont astreints à des normes plus strictes. Il leur est interdit de posséder certains actifs, de se livrer à certaines activités extérieures ou de recevoir certains cadeaux et avantages. En outre, après avoir quitté leur

emploi, ils doivent pendant une certaine période répondre à certaines exigences afin qu'ils ne puissent pas abuser de l'information et de l'expérience qu'ils ont acquises ou des contacts qu'ils ont faits dans l'exercice de leurs fonctions. Là encore, le conseiller chargé de l'éthique peut ouvrir une enquête en cas de soupçon de conflit d'intérêts et infliger aux coupables les peines qui s'imposent.

Bien que l'époque des batailles partisans soit loin d'être révolue, l'actuelle législature se montre beaucoup plus disposée à la coopération que par le passé. Cette tendance est rassurante dans la mesure où elle montre que les députés sont prêts à travailler à une cause commune.

Le Parlement peut également augmenter sa crédibilité en adhérant strictement aux principes de la transparence et de la fiabilité. En encourageant la participation du public à ses processus, le Parlement est forcé de devenir plus ouvert. Reconnaissant ce fait, le gouvernement actuel a montré qu'il était déterminé à ouvrir le système en tenant les Canadiens mieux au courant de ce qui se passe et en procédant à des consultations populaires nationales dans tous les grands dossiers. Il vient d'adopter, par exemple, des lignes directrices qui devraient rendre beaucoup plus transparent et concurrentiel le système d'adjudication des marchés en matière de communications, de publicité et de sondages d'opinion, domaine traditionnellement exposé aux abus.

Dans les mois qui viennent, on prendra d'autres mesures pour renforcer l'intégrité du gouvernement. On étudie un éventuel code d'éthique à l'intention des députés et des sénateurs, mesure qu'on préconise depuis longtemps pour remédier à la «crise de confiance». Mais, pour rehausser l'image du Parlement, les mesures législatives ne suffisent pas; il faudra aussi que les députés améliorent leur comportement à la Chambre.

C'est en 1988 que, sous la présidence de John Fraser, la Chambre des communes s'est dotée d'un Service d'information publique (SIP) chargé de répondre aux demandes de renseignements du grand public et de fournir une information impartiale sur les affaires parlementaires. Dans l'accomplissement de sa mission, le SIP offre plusieurs moyens d'information tels que des visites guidées, des vidéos, des publications, des cassettes et des trousseaux de conférence. Cependant, comme le succès entraîne ses problèmes, le SIP a cruellement besoin d'une augmentation de ses ressources. Il envisage d'offrir une base de données parlementaire sur

Internet, une des principales composantes de la toute nouvelle autoroute électronique du Canada.

L'autoroute électronique est un système de communication complet que le Canada s'est engagé à perfectionner au cours des années qui viennent. Le système Internet, qui offre à ses abonnés un grand nombre de services (dont un courrier électronique), compte plus de 30 millions d'utilisateurs, dont plus d'un million au Canada, ce qui est beaucoup pour un pays de seulement 27 millions d'habitants.

Actuellement, la base de données est limitée. On prévoit cependant accroître le nombre de services offerts d'ici peu. La base de données proposera à ses abonnés des renseignements comme :

- la liste des réunions des comités avec le nom et les antécédents de leurs témoins;
- la liste des projets de loi à l'étude à la Chambre des communes et au Sénat;
- une base de données qui permettra de consulter en direct le compte rendu officiel des débats de la Chambre et du Sénat;
- la liste des noms, adresses et numéros de téléphone des députés, des ministères, des institutions parlementaires, etc.

Cette base de données permettra un jour au public de communiquer plus facilement avec les députés grâce au courrier électronique. Lorsque ce service d'information sera pleinement accessible au public, il devrait contribuer grandement à améliorer les contacts et les échanges entre les députés et leurs commettants.

L'un des meilleurs moyens de faire en sorte que le Parlement reflète mieux les intérêts et les priorités du public, c'est de sensibiliser et de faire participer davantage les Canadiens au processus législatif. Étant donné l'intérêt croissant du public pour les affaires politiques, il importe de plus en plus d'encourager les gens à participer à la planification des grandes mesures législatives. Les systèmes de communication perfectionnés dont nous disposons devraient faciliter cette participation, pourvu qu'on encourage les gens à s'en servir.

Des mesures ont déjà été prises pour encourager la participation du public au processus législatif. Les comités permanents de la Chambre cherchent à rendre leurs réunions plus ouvertes et à convoquer des témoins qui représentent le plus possible la diversité des intérêts dans un dossier donné. En outre, les pouvoirs dont les comités sont investis ont été renforcés considérablement. En mars dernier, le leader du gouvernement a demandé à ses collègues du Cabinet de prendre note que les comités de la Chambre sont désormais autorisés à examiner et à commenter les priorités et les dépenses de l'administration publique.

Le processus des consultations publiques, qui a été accepté en principe il y a une vingtaine d'années et dont on s'est servi abondamment pendant les années 80, a été perfectionné. Alors qu'on se contentait d'entendre beaucoup de gens sans tenir

compte de ce qu'ils disaient, le gouvernement actuel tient à ce que non seulement les Canadiens participent aux consultations prélegislatives, mais sachent en quoi leurs opinions influent sur le processus législatif. L'orientation générale et bon nombre des dispositions concrètes du dernier budget, par exemple, tenaient compte de ce que divers groupes ont dit au ministre des Finances dans le cadre de réunions qui se sont tenues d'un océan à l'autre.

Il n'y a pas de plus grand honneur que d'être appelé à travailler pour son pays, mais il en est ainsi seulement si les institutions sont considérées comme honorables.

Depuis le début de l'année, on a déjà beaucoup fait pour améliorer l'image du Parlement et du gouvernement. Bien qu'il reste encore beaucoup à faire, la 35^e législature a démontré clairement dès le début qu'elle était déterminée à collaborer beaucoup plus étroitement avec les électeurs. En outre, en

affirmant sa volonté de changer les façons de faire du gouvernement, elle montre qu'elle tient à regagner la confiance du public et à rétablir ainsi la crédibilité d'une institution honorable.

Les trois principaux moyens de rehausser l'image du Parlement et du processus législatif — amélioration des communications, augmentation de la transparence et respect des engagements électoraux — sont déjà mis en oeuvre par le gouvernement actuel dans le but d'améliorer l'image du Parlement et du processus législatif auprès des Canadiens. Dans la mesure où le gouvernement ne perd pas de vue ses objectifs, ces nouvelles priorités politiques devraient avoir aussi pour effet d'améliorer les mécanismes de soutien de la bureaucratie qui, elle aussi, est devenue suspecte, sinon carrément discréditée, aux yeux du public.

Il y a sans doute encore beaucoup de chemin à faire, mais sur la foi de ce qui se passe à l'heure actuelle, on peut affirmer qu'on est engagé dans la bonne voie et que les conditions sont en place pour permettre aux Canadiens et à leurs élus de collaborer plus étroitement que jamais à la conduite des affaires publiques.❖